

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 6

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 1^{er} février 2017 à 20h15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Geneviève Pasche

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 4 de la séance du 14 décembre 2016
3. Adoption du procès-verbal N° 5 de la séance du 21 décembre 2016
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Assermentations
- 5.1. M. Jean-Pierre Belotti (UDC) en remplacement de Mme Gabriela Krekic, démissionnaire
- 5.2. M. Vincent Bonvin (Les Verts) en remplacement de Mme Vera Moser, démissionnaire
6. Election de Mme Véronique Ansermet (Verts), suppléante à la délégation variable du conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Danielle Rosset, démissionnaire
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 7.1. Postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Pour que les citoyens de La Tour-de-Peilz puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale, la Municipalité de La Tour-de-Peilz étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées »
- 7.2. Postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »
8. Réponses aux interpellations
- 8.1. Réponse municipale N° 1/2017 - Interpellation de M. Ludovic Gonin (UDC) « Utilisation du logo de la Commune de La Tour-de-Peilz par les partisans de la hausse d'impôts »
- 8.2. Réponse municipale N° 2/2017 - Interpellation de M. Michael Rohrer (LTDPL & PBD) Budget 2017 - Investissements »
9. Préavis
- 9.1. Préavis-rapport municipal N° 1/2017 - Réponse au postulat de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique »
- 9.2. Préavis municipal N° 2/2017 - Demande de crédit de Fr. 80'000.- pour la réfection de la piste et l'anneau de course du complexe sportif de Bel-Air
- 9.3. Préavis municipal N° 3/2017 - Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2016 – 2021
- 9.4. Préavis municipal N° 4/2017 - Demande de crédit de Fr. 48'000.- pour l'installation d'un contrôle d'accès électronique à la déchèterie de La Faraz
10. Rapports
- 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 27/2016 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'500'000.- pour les travaux de restauration du temple St-Théodule
- 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 29/2016 - Demande de crédit de Fr. 150'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du collège et de la salle de gymnastique de Bel-Air

11. Communications municipales
- 11.1. Communication N° 1/2017 - Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2016
- 11.2. Communication N° 2/2017 - Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz - Protection des données
12. Propositions individuelles et divers

Appel

74 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Willy Bühlmann – Olivier Coeytaux – Ghislaine Durand – Jules Klay – David Langelaan – Eric Mamin – Nicolas Mattenberger – Jacques-André Schneider – Jean-François Treyvaud – Cédric Urech

Mme la Présidente ouvre la 6^{ème} séance de l'année 2016-2017, 6^{ème} séance de la législature 2016-2021, en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter les discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre les débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter un point 7.3 – Interpellation de Mme Margareta Brüssow intitulée « L'évacuation de nos déchets ».

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à la quasi-unanimité tel que complété (une abstention).

2. Adoption du procès-verbal N° 4 de la séance du 14 décembre 2016

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 4 de la séance du 14 décembre 2016 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

3. Adoption du procès-verbal N° 5 de la séance du 21 décembre 2016

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 5 de la séance du 21 décembre 2016 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

4. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris le décès de M. Luigi Gambardella, ancien conseiller communal, qui a siégé dans les rangs socialistes du 25 juin 2008 au 30 juin 2016. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête en annulation de la décision des représentants des groupes politiques qui lui avait été adressée par La Tour-de-Peilz Libre & PBD. De ce fait, ses membres ne pourront pas siéger dans les commissions ad hoc. La loi sur les communes laissant une grande marge de manœuvre aux législatifs communaux pour définir la notion de groupe politique, le Conseil d'Etat refuse d'imposer sa vision des choses en la matière et respecte ainsi l'autonomie communale. De plus, l'art. 46 RCC stipule que, pour être considéré comme un groupe, il faut que les conseillers soient du même parti. Or, La Tour-de-Peilz Libre et le PBD, même s'ils sont alliés, sont deux partis différents. En outre, M. F. Vodoz a annoncé sa démission avec effet immédiat de La Tour-de-Peilz Libre & PBD, réduisant ainsi ce parti à quatre membres, et non plus cinq. L'intéressé siègera donc dorénavant en tant que conseiller hors parti.

La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 6 mai prochain. Le programme aura cette année une touche résolument verte avec, le matin, une visite de quelques réalisations du service des espaces verts de Genève et, l'après-midi, la visite de la Maison de la rivière à Tolochenaz.

Mme la Présidente rappelle aux conseillères et conseillers que, s'il leur arrivait de ne pas saisir exactement le sens de la consigne de vote proposée, ils peuvent le lui faire savoir afin qu'elle l'explique à nouveau, ceci dans le but de respecter la démocratie à laquelle nous sommes tous attachés.

5. Assermentations

5.1. M. Jean-Pierre Belotti (UDC) en remplacement de Mme Gabriela Krekic, démissionnaire

5.2. M. Vincent Bonvin (Les Verts) en remplacement de Mme Vera Moser, démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Jean-Pierre Belotti, né le 8 septembre 1945 et domicilié à la route de St-Maurice 143, en remplacement de Mme Gabriela Krekic, membre du groupe UDC, démissionnaire
- M. Vincent Bonvin, né le 7 avril 1985 et domicilié à la rue du Château 26, en remplacement de Mme Vera Moser, membre du groupe des Verts, démissionnaire

6. Election de Mme Véronique Ansermet (Verts), suppléante à la délégation variable du conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Danielle Rosset, démissionnaire

Il n'y a pas d'autre candidature. Au vote, Mme Véronique Ansermet est élue suppléante à la délégation variable du conseil intercommunal du SIGE à la quasi-unanimité (une abstention).

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

7.1. Postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Pour que les citoyens de La Tour-de-Peilz puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale, la Municipalité de La Tour-de-Peilz étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« La Riviera devra faire face ces prochaines années à de nombreux défis dans les domaines de la mobilité et des transports, de l'aménagement du territoire, du logement, du développement des places de travail, des investissements scolaires et parascolaires, des infrastructures sportives, de la sécurité publique, de la culture, etc. La collaboration régionale à travers quelque 80 organismes intercommunaux atteint aujourd'hui ses limites. Cette multitude d'organismes correspond-elle encore à la réalité d'une agglomération aujourd'hui encore divisée en 10 communes et où vivent 80'000 habitants dans un espace socio-économique commun ? Ne faut-il pas songer à adapter les institutions actuelles afin d'obtenir une gestion plus efficiente, des responsabilités moins diluées et des processus démocratiques plus transparents ? Le récent audit de la Cour des comptes sur les associations de communes est à ce titre explicite en relevant nombre de dysfonctionnements. La Conférence des syndicats de la Riviera était bien consciente de cette problématique puisqu'elle a initié de son propre chef une « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera ». Or cette étude présentée en début d'année n'amène aucune solution concrète. Elle manque singulièrement d'ambition et les sondages auprès de la population sont noyés, voire biaisés selon certains, par un grand nombre de réponses et de scénarios potentiels.

La réflexion sur une fusion à l'échelle régionale est aujourd'hui abandonnée au profit d'une hypothétique gouvernance régionale qui ne ferait qu'ajouter une couche supplémentaire aux déjà trop nombreuses institutions intercommunales. De leur côté, les communes de Saint-Légier et Blonay envisagent une fusion entre elles seules. Les cartes seraient ainsi rebattues. Faut-il alors rester passif ? Si on suscite le débat au niveau des citoyens et qu'on les consulte, on pourrait enfin connaître leur opinion et ainsi mieux préparer l'avenir de la Riviera ?

A Vevey, des conseillers communaux ont relancé à la fin août cet important débat de fond sur l'avenir de la Riviera en estimant qu'il ne doit pas rester confiné au seul niveau des syndicats. C'est ainsi que des membres du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste, des Verts et de Décroissance Alternatives souhaitent susciter un débat au sein de la population. Et ils demandent dans un postulat renvoyé à la Municipalité que les citoyennes et citoyens puissent enfin s'exprimer sur l'intérêt qu'ils portent, ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune sur la Riviera. C'est ainsi que les postulants veveysans souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser dans les 24 mois une consultation auprès des citoyennes et citoyens. Ils suggèrent deux questions :

1. Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?
2. Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire)

Ce mouvement initié dans la commune de Vevey ne peut laisser indifférent et sans réaction la commune voisine de La Tour-de-Peilz. C'est donc pour cette raison que les signataires ci-dessous demandent également sous forme d'un postulat que : « les citoyens de la Tour-de-Peilz puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité de La Tour-de-Peilz étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées. »

M. J. Vallotton ajoute que ce postulat a été appuyé et signé par sept conseillères et conseillers, de la droite à la gauche. Le postulat veveysan a lui été signé par des membres de cinq partis. On constate donc une certaine prudence, voire frilosité, au sein de plusieurs partis de notre Conseil. Mais il est vrai aussi qu'il n'a contacté que quelques conseillères et conseillers avant la séance. Ce postulat ne tombe pas du ciel. L'idée de fusion sur la Riviera n'est pas celle d'utopistes égarés. Elle a pris forme ici même, à La Tour-de-Peilz, en 2003 déjà. Des conseillers communaux de tous bords politiques ont pris l'initiative d'étudier le sujet au sein du Groupe sur la régionalisation. Ce groupe s'est ensuite élargi à des conseillers d'autres communes et a finalement présenté un rapport en 2009 en faveur de la fusion. Un sondage initié en parallèle par le quotidien 24heures a montré qu'une majorité de la population était alors favorable à cette idée. De son côté, la Conférence des syndicats de la Riviera – le gouvernement de l'ombre, puisqu'il n'a aucune légitimité – n'est pas restée inactive et a commandité une étude d'opportunité et de faisabilité. Les édiles semblaient au début tous tirer à la même corde. Mais, suite aux élections, la donne a changé. Les nouveaux syndicats de Blonay et de St-Légier ont décidé de privilégier d'abord une fusion entre leurs deux communes. Le fameux rapport de la CSD a alors traîné en longueur et ce n'est qu'en 2016 qu'il a été présenté. Résultat, beaucoup de données intéressantes, mais aucune conséquence concrète, si ce n'est l'étude d'une vague et hypothétique gouvernance régionale non prévue par la Constitution cantonale. L'idée d'une fusion a été enterrée pour un certain temps, voire un temps certain, par nos édiles, à l'exception de l'entre soi désiré par St-Légier et Blonay. C'est alors que des conseillers veveysans ont décidé de relancer l'idée de fusion en déposant un postulat dont la teneur est comparable à celui proposé ce soir. Le but est d'empêcher que ce dossier moisisse au fond d'un tiroir, qu'il descende du niveau de l'olympes des syndicats à celui des principaux concernés – les citoyennes et citoyens de la région – et qu'un vrai débat démocratique sur la question puisse enfin être organisé. Une consultation des électeurs permettrait de donner des indications, des pistes crédibles, à nos édiles pour débloquer la situation. Notre commune est directement concernée par la démarche de celle voisine de Vevey ; elle ne peut donc valablement, politiquement et décemment l'ignorer. Si la forme du postulat a été choisie, et non celle de la motion, c'est pour donner de la latitude aux municipalités pour la mise en place d'une consultation. C'est d'ailleurs sur conseil du Canton que les Veveysans ont opté pour cette forme. On pourrait certes aligner nombre d'arguments en faveur ou en défaveur d'une grande fusion ou de fusions partielles, mais ce n'est pas le but poursuivi par sa démarche ce soir. Le postulat ne prend d'ailleurs pas position formellement pour ou contre, il demande seulement qu'il y ait enfin un débat et une consultation sur l'avenir de la Riviera auprès de la population. Ce n'est évidemment pas facile de remettre en question l'organisation institutionnelle actuelle de la Riviera, dont nous sommes issus et dont nous sommes partie prenante. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour occulter le fait que nos institutions datent d'il y a un siècle et demi et ne correspondent plus à la réalité que vivent au quotidien les 80'000 habitants de la Riviera. Un débat démocratique est nécessaire. Une consultation sera utile pour savoir comment nos concitoyens souhaitent et veulent envisager leur manière de vivre ensemble dans ce magnifique coin de pays. Pour qu'il y ait discussion et débat, il souhaite que son postulat soit renvoyé à une commission de prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée (31 voix) soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Nicolas Fardel
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette de Gautard Rayroud - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Jacques Vallotton - Fabrice Laluc
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

7.2. Postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« **But principal de ce postulat**

Ce postulat élaboré par les Verts sera présenté dans différentes communes de la Riviera ainsi qu'à Villeneuve.

Par mobilité douce, on entend les déplacements à pied et à vélo s'effectuant grâce à la force musculaire essentiellement. Ce qui importe surtout dans ce postulat, c'est de favoriser les flux de piétons et de cyclistes.

Texte du postulat

Durant ces dernières années, notre commune a mis en place plusieurs parkings à vélos, une station de vélos service et quelques pistes cyclables, ce dont nous nous réjouissons. Nous saluons aussi la bande cyclable sur la route de St-Maurice et un feu pour vélo dans le sens est-ouest, qui est le premier du genre dans la région. Dommage seulement qu'un tel feu n'ait pas aussi été prévu dans le sens ouest-est. Une onde verte pour les vélos, là où il n'y a aucun danger, serait également bienvenue. Pour les flux piétons, il faut relever l'aménagement de la Place des Anciens Fossés et l'amélioration de l'axe nord-sud (poste-port) qui incite le piéton à marcher.

Le projet de 4^e adaptation du Plan directeur cantonal prévoit un accroissement de la population de 20'310 habitants de 2014 à 2030 pour la Riviera, c'est-à-dire une augmentation de 24% de la population en 16 ans. Durant cette même période, les postes de travail augmenteront aussi. Une intensification des déplacements et de l'engorgement du trafic aux heures de pointe sont à prévoir. Influencer sur l'augmentation de la population et des déplacements n'est pas du ressort des communes.

Pour agir efficacement sur les effets de ces augmentations, le 4^e Plan directeur cantonal fait de la mobilité multimodale une ligne d'action stratégique. Des mesures sont déjà prises pour faciliter les flux de véhicules et intensifier les transports publics. Il reste à soutenir la mobilité douce dans une perspective de report maximal du trafic routier sur d'autres modes de déplacement.

Les flux de cyclistes et de piétons sont à penser à l'échelle intercommunale. Ils nécessitent le développement d'itinéraires interconnectés entre les communes où les déplacements des habitants ne se limitent pas aux frontières communales. En tant que moyens de déplacements, mobilité douce et trafic automobile ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.

Ce report sur la mobilité douce implique de développer, de sécuriser et de rendre attractifs les trajets à vélo et à pied. Pour ceux qui veulent les pratiquer, ces déplacements ont l'avantage d'être à la fois plus efficaces, plus économiques, plus économes en énergie et plus favorables à la santé.

Pour que l'utilisation du vélo se propage davantage, il est nécessaire de développer des aménagements cyclables de qualité, des itinéraires directs et sécurisés. Pour l'augmentation des déplacements à pied, il est non seulement utile d'aménager des itinéraires piétonniers qui incitent à marcher, mais aussi d'entretenir et réhabiliter les chemins piétonniers existants ou ayant existé.

En effet, on observe que plus les voies cyclistes sont sécurisées, plus les cyclistes sont nombreux et moins il y a d'accidents. Par ailleurs, en aménageant des itinéraires piétonniers plaisants, on accroît aussi l'attrait et l'utilisation des trajets par les transports publics.

La mobilité douce ne peut devenir une solution viable que si elle est pensée à l'échelle communale et intercommunale. Des aménagements ponctuels sur quelques mètres de trottoirs ou sur un petit tronçon de route ne sont guère utiles, voire contreproductifs, aux buts poursuivis.

De ce fait, afin d'avoir une vision globale et stratégique des parcours à pied et à vélo, nous demandons que :

- soit établi un plan général de mobilité douce (ou une feuille de route) à l'échelle de la commune et, si possible, de la Riviera vaudoise
- ce plan (ou feuille de route) fixera notamment les grands principes, ainsi que les mesures qui seront prises à court, moyen et long termes pour favoriser les déplacements à vélo et à pied
- ce plan (ou feuille de route) sera régulièrement mis à jour, en tenant compte des actions entreprises et projetées.

Les Verts souhaitent que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour sa prise en considération. »

Mme L. Fesselet-Comina aimerait savoir qui, parmi les conseillers, apprécie de faire une belle balade à pied ou à vélo dans notre magnifique région, des activités toutes deux excellentes pour la santé ? C'est bien le propos de ce postulat, qui est de favoriser le flux et la sécurité des piétons et des cyclistes et d'inciter à ce genre de déplacements. On prédit une augmentation d'environ 25% de la population d'ici 2030. La Riviera passerait de 80'000 à 100'000 habitants environ. Cela engendrera une surcharge de trafic dans notre région. Il est donc grand temps de favoriser au maximum les alternatives à la voiture et aux transports publics, saturés aux heures de pointe, et de se pencher sérieusement sur le potentiel, encore non exploité dans la région, de la mobilité douce, c'est-à-dire les déplacements à pied et à vélo. Afin d'avoir une vision globale, communale et intercommunale, ce postulat sera présenté par les Verts dans différentes autres communes de la Riviera, comme Montreux, Vevey, Blonay, St-Légier, Corsier et Villeneuve. Il demande que soit établi un plan général, ou une feuille de route, de la mobilité douce à l'échelle de la commune et, si possible, de la Riviera vaudoise, que ce plan (ou feuille de route) fixe notamment les grands principes et les mesures qui seront prises à court, moyen et long termes pour favoriser les déplacements à vélo et à pied et qu'il soit régulièrement mis à jour en tenant compte des actions entreprises et projetées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anthony Abbott - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Michel Bloch - Philippe Neyroud
	UDC	Gabriel Ranzato
	VERTS	Lucia Fesselet-Comina

7.3. Interpellation de Mme Margareta Brüssow intitulée « L'évacuation de nos déchets »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Nous avons maintenant deux ans d'expérience avec les sacs de poubelle taxés : les Boélands recyclent leurs ordures avec zèle et ainsi les déchets incinérables ont diminué considérablement.

Au même temps nous nous sommes dotés d'un système de ramassage d'ordures de deux voies : déchets incinérables, compost et papier sont ramassés régulièrement devant nos portes. En plus nombreuses stations avec Moloks et conteneurs sont aujourd'hui à disposition des citoyens dans tous les quartiers de notre ville.

Tout cela engendre évidemment des coûts et les différentes taxes ne suffisent pas à les couvrir. Ainsi il y a un déficit important dans les comptes affectés depuis 2015 (information donnée par M. Jean-Pierre Schwab, municipal).

Pour venir à ma question : Est-ce que la Municipalité envisage de repenser l'organisation d'évacuation de nos déchets dans un proche avenir ? »

M. le Syndic indique que la Municipalité n'envisage pas de repenser l'organisation de l'évacuation des déchets puisqu'elle le fait depuis déjà une année, pour trois raisons principales. La première, c'est que la concession pour le ramassage des déchets échoit à la fin de cette année. Dans le but d'optimiser les coûts et le ramassage, la Municipalité envisage de signer une nouvelle concession en collaboration avec plusieurs autres communes. Les négociations sont en cours. D'autre part, depuis juillet de l'année dernière, les déchets spéciaux ménagers, qui étaient jusqu'à présent pris en charge par le SIGE, sont dorénavant livrés en déchetterie. Il faut donc trouver un système, identique aux différentes déchetteries communales du district, pour le traitement, l'élimination et la mise en valeur de ces déchets spéciaux. Toutes les communes ont déjà des cartes magnétiques pour accéder à leur déchetterie. Il faut également que ce soit le cas à La Tour-de-Peilz pour pouvoir contrôler qui utilise la déchetterie et éviter que d'autres personnes, même hors district, viennent à la déchetterie et occasionnent des coûts que l'on ne peut pas maîtriser. La taxe au sac est de fr. 2.-- ; elle vient d'être stupidement descendue à fr. 1.95. La taxe annuelle est de fr. 80.--. Une commune est à fr. 115.-- (Corseaux) depuis deux ans, une autre va augmenter cette taxe autour de fr. 100.--. L'objectif n'est pas d'augmenter la taxe à la personne, mais de faire une analyse du management de ces déchets et d'arriver le plus proche possible de l'équilibre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8. Réponses aux interpellations

8.1. Réponse municipale N° 1/2017 - Interpellation de M. Ludovic Gonin (UDC) « Utilisation du logo de la Commune de La Tour-de-Peilz par les partisans de la hausse d'impôts »

M. L. Gonin se déclare satisfait à 80% de la réponse apportée par la Municipalité. Il ne souhaite toutefois pas reprendre la parole dans l'immédiat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8.2. Réponse municipale N° 2/2017 - Interpellation de M. Michael Rohrer (LTDPL & PBD) Budget 2017 - Investissements »

M. M. Rohrer se déclare satisfait de la réponse municipale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

9. Préavis

9.1. Préavis-rapport municipal N° 1/2017 - Réponse au postulat de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	David Langelaan
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Ingrid Mamin
	SOCIALISTE	Nicolas Bastard - Julien Costanzo
	UDC	Olivier Coeytaux
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow

9.2. Préavis municipal N° 2/2017 - Demande de crédit de Fr. 80'000.- pour la réfection de la piste et l'anneau de course du complexe sportif de Bel-Air

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Christian Anglada
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	José Espinosa - Philippe Eugster
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Dominique Vaucoret
	UDC	Guillaume Jung
	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

9.3. Préavis municipal N° 3/2017 - Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2016 – 2021

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.4. Préavis municipal N° 4/2017 - Demande de crédit de Fr. 48'000.- pour l'installation d'un contrôle d'accès électronique à la déchèterie de La Faraz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Christiane Rithener
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette de Gautard Rayroud - Roger Urech
	SOCIALISTE	Gérald Helbling
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	VERTS	Roberto Carbonell
	PDC + Indépendants	Christian Grobéty

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 27/2016 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'500'000.- pour les travaux de restauration du temple St-Théodule

Rapporteur : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme A.-M. Arnaud tient à remercier la Municipalité et l'administration pour ce préavis exemplaire. La commission est favorable à ce projet, qui est concis et parfaitement préparé. Elle souhaite faire part de son enchantement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 27/2016,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 2'500'000.-- pour la restauration du temple St-Théodule, à prélever par le débit du compte N° 9143.080.00 "Restauration du temple St-Théodule" ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2017-2018 ;
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par votre Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 23'000'000.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 20 ans, soit Fr. 125'000.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 29/2016 - Demande de crédit de Fr. 150'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du collège et de la salle de gymnastique de Bel-Air

Rapporteur : M. Jean-Yves Schmidhauser

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme T. Aminian, municipale, tient tout d'abord à remercier la commission pour sa confiance et son rapport, dans lequel deux vœux sont émis.

La commission souhaite que tout nouveau projet d'installation photovoltaïque soit désormais intégralement géré par le personnel interne du service afin de valoriser les compétences internes développées sur les projets précédents. La Municipalité relève que le service est impliqué dans de nombreux projets d'une grande variété faisant appel à des compétences de plus en plus pointues. En effet, l'évolution rapide des exigences techniques, des développements technologiques et des changements législatifs implique une mise à jour constante dans de nombreux domaines. Or, même si la compétence du personnel du service n'est pas à mettre en cause, il est parfois plus efficient ou plus pertinent de faire appel, par le biais de mandats ponctuels, à du personnel spécialisé pour accompagner le service dans des tâches spécifiques. A noter que c'est grâce aux compétences présentes dans le service que le mandat attribué pour la planification, l'appel d'offre et le suivi de la réalisation de l'installation de Bel-Air a pu être réduit de 45% par rapport à l'installation de la salle des Remparts, qui l'a précédée il y a deux ans, pour la même prestation.

La commission encourage la Municipalité à initier, dans les meilleurs délais les autres projets d'ores et déjà identifiés et pratiquement financés par le fonds « Energies Renouvelables et développement durable » suffisamment doté.

La Municipalité comprend la motivation de la commission. Cependant, toutes les conditions ne sont pas toujours aussi favorables pour tous les projets retenus. Par exemple, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de Béranges 111 nécessiterait d'abord de remplacer la couverture existante, qui est en fin de vie, entraînant des coûts induits importants. Les autres projets de plus petite taille devront être examinés avec le plus grand soin pour assurer une rentabilité financière aussi attractive que les réalisations précédentes.

Il s'agit également d'évaluer d'autres pistes dans le secteur de la production d'énergies renouvelables et des économies d'énergies pouvant faire appel au même fonds et qui pourraient s'avérer plus intéressantes. Ce point sera approfondi dans les mois et années à venir dans le cadre des activités du service Domaines et Bâtiments en charge du développement durable au sein de l'administration.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 29/2016,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de mise en place d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du collège de Bel-Air et sa salle de gymnastique ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 150'000.--, à passer par le débit du compte N° 9143.079.00 "Installation photovoltaïque collège de Bel-Air" ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 10 ans, soit Fr. 15'000.-- par année, par le compte N° 9280.003.00 "Affecté - Energies renouvel. dévelop. dur." doté à ce jour de Fr. 457'300.-- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
5. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles ;
6. de prendre acte que le présent préavis fait partie d'un programme plus vaste concernant le postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulé "Bâtiments communaux, du soleil à revendre".

11. Communications municipales

11.1. Communication N° 1/2017 - Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2016

M. le Syndic remarque qu'une erreur s'est glissée au dernier point de la page 3. Il s'agit en effet d'un postulat de M. P. Frey, pas d'une motion.

11.2. Communication N° 2/2017 - Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz - Protection des données

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. J.-P. Schwab, municipal, indique que, suite à l'adoption du budget le 21 décembre dernier, la Municipalité a demandé l'avis du Préfet concernant deux amendements qui ont été déposés par la commission des finances. Le Préfet rappelle que le Conseil communal a adopté les statuts de l'ASR le 28 juin 2006. Ces statuts prévoient le mode de répartition des charges entre les communes (art. 34). Il s'agit donc de dépenses liées décidées par le Conseil intercommunal de l'ASR et non par le seul Conseil communal. L'art. 6 du règlement sur la comptabili-

té des communes dit que le budget de chaque entente intercommunale est présenté conjointement au budget communal. La commune doit par conséquent, indépendamment de la décision du Conseil communal sur son propre budget, honorer sa part des charges de l'ASR, calculée selon les statuts. La Municipalité aurait dû informer immédiatement les élus qu'un amendement n'était pas possible s'agissant d'une dépense liée. La réponse a été exactement la même concernant le réseau REVE. Dès lors, ces deux amendements n'ont pas lieu d'être et la Municipalité honorera les charges qui ont déjà été facturées par ces deux entités.

M. O. Martin, municipal, revient sur la question posée par Mme A.-M. Arnaud de savoir si la Municipalité a préparé un dossier pour la CIEHL et fait une demande de reconnaissance d'intérêt public pour le Château de La Tour-de-Peilz. Cette question semble avoir pour but de réserver des possibilités de soutien financier au projet de rénovation et d'entretien du Château. La Municipalité envisage bien entendu de recourir à tous les soutiens possibles dans la perspective de l'entretien et de la rénovation de tout ou partie du Château. Elle s'engage donc à faire le nécessaire auprès de diverses autorités et organismes dans ce but. Une démarche auprès de la CIEHL en vue de la reconnaissance de l'intérêt public régional du Château et de l'octroi d'une contribution financière pour les travaux de transformation de l'édifice sera donc entreprise le moment venu.

En réponse à l'intervention de M. J.-Y. Schmidhauser relative au postulat de Mme N. Freers-Signer « Aménagement d'un espace engazonné à la Faraz », il rappelle que la Municipalité a répondu par le biais du préavis-rapport municipal N° 04/2009, adopté par le Conseil dans sa séance du 13 mai 2009. Le même préavis proposait de répondre également à la motion de M. D. Krähenbühl intitulée « Année de la Famille - Centre familial de plein air », ce que le Conseil a refusé. La Municipalité a ensuite mis à l'enquête une place multisports à la Faraz en novembre 2010. En raison du traitement des oppositions, le permis de construire n'a été délivré que le 16 février 2012. Depuis lors, la situation a évolué et de nouveaux besoins ont été identifiés, qui ont remis en question la pertinence d'agir sans une approche pour l'ensemble de la parcelle. La Municipalité a donc renoncé à déposer un préavis, comme indiqué dans sa communication relative aux motions et postulats en suspens. Elle propose toutefois de reprendre la réflexion concernant la Faraz à l'issue de l'adoption définitive du PGA, étant précisé que cette parcelle est affectée en zone d'utilité publique et qu'il s'agira de répondre non seulement à la motion Krähenbühl, mais aussi aux nouveaux besoins et attentes exprimés autour de ce site.

Pour ce qui est de la question posée par M. G. Vernez de savoir s'il serait utile ou adéquat d'installer un grand enclos réservé aux chiens sur les emplacements de la place des Terreaux et de la Faraz visant à favoriser l'occupation de ces terrains par tous les usagers, la Municipalité relève les potentielles difficultés de cohabitation entre la gent canine et d'autres activités de plein air pouvant se dérouler sur ces emplacements. Il s'agit principalement de la salubrité des lieux et des risques liés à une attitude inadéquate entre les usagers et les chiens pouvant déboucher sur des accidents (chutes, morsures, etc.). Des poubelles pour recueillir les déjections canines sont disposées aux deux endroits et les usagers respectent généralement les consignes d'usage. D'autre part, l'aménagement de la place des Terreaux est un bon exemple de cohabitation sans barrières. Un revêtement distinct ainsi que des panneaux indicateurs permettent de préciser quelle zone est réservée à qui. Cette situation semble être respectée par l'ensemble des usagers. La définition de zone réservée aux chiens laisse de plus entendre qu'elle ne pourra pas être utilisée à d'autres fins, par exemple par les forains ou le cirque sur la place des Terreaux ou d'autres activités ludiques à la Faraz. La disponibilité de ces terrains s'en verrait donc durablement réduite et l'objectif visé ne serait pas forcément atteint.

12. Propositions individuelles et divers

M. G. Chervet remercie la Municipalité pour ses précisions concernant le vote sur le budget communal. Lorsqu'elle a proposé sa correction relative à l'ASR, la commission des finances a été informée du fait que cela n'était pas possible. L'idée de base n'était pas de modifier le budget des dépenses puisqu'elle avait d'abord déposé un amendement visant à augmenter les recettes. Si elle a finalement choisi de procéder de cette manière, c'est parce qu'on constate, depuis deux ans, que le budget net est erroné. Il prend toutefois acte de la réponse de la Municipalité et propose que la COFIN, la COGEST et les délégués de l'ASR se réunissent dans le courant du printemps-été pour se coordonner et éviter qu'un tel problème ne se reproduise. L'ASR est une association intercommunale, avec un législatif qui contrôle le budget, les dépenses. On a voté à l'époque pour rejoindre le réseau REVE, mais le Conseil n'a aucun moyen de contrôle sur le budget, les investissements, le nombre de places qui sont créées, etc. Cette situation pose un réel problème, cela revient à avoir une sorte de « machin » qui n'est contrôlé par personne, en tout cas pas par un législatif. Il trouve ce fonctionnement totalement inadéquat.

M. K. Egli remarque que les Fêtes de fin d'année sont, en règle générale, une période pendant laquelle l'activité politique est mise en veilleuse. La belle fête dans l'enceinte du Château, avec chansons, lampions et décorations de Noël, mise en place sur l'initiative de la commission culturelle, est devenue un événement attendu avec im-

patience par la population. Merci à toutes les personnes qui ont une nouvelle fois œuvré pour sa réussite et le plaisir des petits et des grands. Bravo aux services communaux concernés, avec une mention spéciale aux jardiniers pour la belle décoration de la grotte.

Cette année, ce moment de calme, de joie et de réflexion a fait place aux affrontements verbaux et petites guéguerres. C'est justement cette période de fête qu'a choisi Mme T. Aminian, municipale, pour publier dans 24 heures une lettre de lecteur qu'il taxerait d'intellectuellement malhonnête. Intellectuellement malhonnête parce qu'elle le traite d'irresponsable alors qu'elle appuie une bonne partie de son argumentation sur les propos qu'il a tenus le 14 décembre concernant le Fonds culturel Riviera. Son intervention était pourtant un large plaidoyer en faveur du Fonds culturel. Il a simplement terminé en disant que « ce n'est pas parce que nous n'avons jamais rien demandé que nous n'avons pas droit à quelque chose. Ce message doit absolument passer à l'étage supérieur et je prie notre représentant municipal au comité de direction du fonds d'être clair et ferme à ce sujet. Voilà ma condition pour accepter ce budget, faute de quoi je n'aurai pas d'état d'âme à refuser celui de l'année prochaine ou, pire, à soutenir une dénonciation de la convention signée par notre commune ». A quoi Mme la Municipale lui a répliqué « qu'elle n'a pas attendu cette intervention pour agir, qu'elle a pris les choses en mains ». La lettre de lecteur prend un terrible raccourci et parle uniquement du PLR Kurt Egli qui, de façon irresponsable, préconise la dénonciation de la convention, ce qui fait croire au lecteur lambda qu'il prône l'abolition du fonds. C'est inacceptable. Dans sa vie, il a négocié des centaines de contrats et de conventions. Il faut parfois dénoncer un contrat pour mieux en négocier un nouveau. Si les besoins changent, une adaptation peut s'avérer nécessaire. L'offre et les besoins en matière culturelle ont changé depuis la signature de la convention. M. J. Vallotton, qui représente avec Mme A. de Gautard Rayroud l'ensemble du Conseil en qualité de délégué au Fonds culturel Riviera, relève un véritable problème de gouvernance et remarque « que les délégués au Fonds culturel Riviera n'ont pas beaucoup de pouvoir. Ils ne peuvent qu'approuver le budget, puis les comptes. Tout le reste se passe au niveau de la délégation des dix municipalités. Ce sont ses membres qui gèrent l'argent ». Il termine en disant que « ce fonds culturel est un bel outil - d'autres régions nous l'envient - mais il faut faire en sorte qu'il y ait plus de souplesse, de flexibilité et qu'on puisse l'ouvrir davantage à des demandes ponctuelles ». Il partage totalement cet avis, ayant lui-même été pendant deux législatures délégué à ce fonds. Il peut donc confirmer que les délégués sont appelés à jouer un rôle de béni-oui-oui et que, souvent, de simples questions dérangent et offensent.

Mme la Municipale se trompe donc de cible. La balle est maintenant dans son camp, car beaucoup de personnes ne sont plus d'accord avec l'attribution des moyens mis à disposition. Par exemple, pourquoi le Théâtre de l'Oriental, le Théâtre de Poche de La Grenette, le Théâtre des Trois-Quarts, le Théâtre de Montreux-Riviera figurent sur la liste des bénéficiaires 2016, alors que le Théâtre du Château en est absent ? Si elle n'arrive pas à négocier une solution satisfaisante, le Conseil n'aura pas le choix, il ne pourra que refuser le prochain budget ou inviter la Municipalité à dénoncer la convention actuelle. Quant à la lettre de lecteur, il n'a pas trouvé de véritable raison de le citer de cette façon. Si le but est d'être bien vu du côté de Montreux ou de Vevey, villes au potentiel électoral plus important, les autres contributeurs du fonds, les Boélands et les habitants des communes du haut, auront certainement une lecture différente. Pour sa part, il préfère rechercher le dialogue et construire dans un bon esprit pour le bien de la région et de notre commune, peu importe la tendance politique. Dans cet esprit, ce qui est irresponsable, c'est ne rien faire quand on a identifié un problème. Il reste à disposition pour toute collaboration honnête, mais ne veut plus de couteaux dans le dos.

M. F. Lалуç indique que si le Théâtre du Château n'est pas subventionné par le Fonds Culturel Riviera, c'est tout simplement parce qu'il n'en a jamais fait la demande jusqu'à présent. Il n'appartient pas à la Municipalité de le faire, au même titre qu'à Vevey ce n'est pas la Municipalité qui fait les demandes de soutien pour le théâtre de l'Oriental ou autres. S'il est sain et opportun de se poser des questions sur la gouvernance et les conditions d'octroi du Fonds culturel, il ne se dit par contre pas certain qu'un courrier des lecteurs soit le meilleur moyen pour trouver des réponses. D'autant plus si on laisse entendre que deux des plus importants festivals de la Riviera bénéficieraient des largesses de ce fonds, lequel financerait un Montreux Jazz Café à Abu Dhabi ou des droits de retransmission ; cela relève autant de la désinformation que d'une totale méconnaissance des buts poursuivis par ces institutions culturelles et des critères de subventionnement. Non, le Fonds culturel Riviera ne subventionne pas le Montreux Jazz Festival, mais la Montreux Jazz Artists Foundation, fondation reconnue d'utilité publique dont le but est notamment de découvrir de nouveaux talents et de favoriser les échanges culturels. Durant toute l'année, elle organise des concours de voix, de guitare, de piano solo, des ateliers ainsi que des créations musicales dans des lieux insolites. C'est en quelque sorte la branche pédagogique du festival. Quant au Montreux Comedy Festival, il offre une visibilité médiatique certaine à notre région, avec les retombées économiques qui en découlent, mais c'est aussi un tremplin pour de jeunes talents en devenir. L'humoriste Thomas Wiesel est l'une de ces jeunes pousses passées par Montreux qui connaît une belle carrière aujourd'hui. L'intérêt soudain de La Tour-de-Peilz Libre & PBD pour le financement du Musée suisse du Jeu, particulièrement de ses expositions temporaires, est touchant. Il se dit lui aussi sensible à l'avenir de ce musée, mais créer une suspicion, qui pour l'heure n'est pas justifiée, à l'égard de deux institutions de portée supra régionale est malsain. C'est même un jeu dangereux qui pourrait produire un résultat totalement opposé au but recherché. Le

Musée suisse du Jeu, comme tous les musées de la Riviera, n'entre pas dans les critères d'attribution du Fonds culturel, la convention signée par les dix communes de la Riviera ne le prévoyant tout simplement pas. La Municipalité est déjà à l'œuvre sur ce dossier, qui nécessite une négociation ferme et subtile à la fois, sérieuse et argumentée, franche et respectueuse. Il est de l'intérêt de tous de la laisser travailler avec sérénité, à moins que, là aussi, on ne veuille lui couper l'herbe sous le pied.

M. Ch. Anglada rappelle que, lors de la précédente législature, la Municipalité, suivie par le Conseil communal, n'avait pas souhaité s'engager dans l'application de la Charte des jardins. Un des principaux arguments était que la sensibilisation de la population dans la thématique de la biodiversité relevait plus de démarches bénévoles que des attributions de la commune. Depuis lors, le Conseil communal et la Municipalité se sont renouvelés et ont sensiblement revu cette position, ce qui est tout à fait réjouissant. Tenant compte des vœux émis par la précédente Municipalité, il s'est pour sa part engagé personnellement dans cette thématique. Tout d'abord en 2015, en proposant des ateliers de jardinage pour les enfants de la commune en collaboration avec le secteur des parcs et jardins, qui a mis un terrain à disposition. D'autre part, il a œuvré à la constitution, fin 2016, de l'association Les Jardins du Rocher, qui propose des ateliers de jardinage biologique pour des personnes, adultes cette fois, qui ont un jardin et qui souhaitent passer au bio ou qui ont l'occasion de jardiner et qui souhaitent avoir quelques éléments pour pouvoir travailler de cette manière-là. Cette association collabore avec ProSpecieRara, fondation qui soutient les variétés végétales ou animales en voie d'extinction. Des ateliers de jardinage seront proposés ce printemps. Il transmettra l'information au Greffe municipal pour une éventuelle communication auprès de la population, pourquoi pas par le biais du Journal communal.

Il en profite pour annoncer que le jeudi 2 février aura lieu à Vevey une conférence donnée M. Benoît Frund, vice-recteur de l'Université de Lausanne en charge de la durabilité, qui viendra transmettre un certain nombre d'informations qui pourraient donner des idées à d'autres communautés en matière de durabilité.

Mme Ch. Rithener revient sur la communication municipale no 1/2017 et la motion qu'elle avait déposée en 2011, intitulée « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait ». Le skate deviendra officiellement discipline olympique aux Jeux de Tokyo en 2020. Il gagne donc ses lettres de noblesse et devient sport à part entière. En lançant sa motion, elle reprenait le souhait d'une équipe de jeunes motivés qui s'étaient heurtés à une fin de non-recevoir de la Municipalité d'alors. Le Conseil a pris ce texte en considération en 2011. Depuis, un projet a été mis à l'enquête, dont l'implantation a suscité de nombreuses oppositions, que l'on peut comprendre. Plusieurs interventions au Conseil ont proposé des alternatives au lieu choisi par la Municipalité. On apprend aujourd'hui que la Municipalité mène une réflexion en vue d'une offre régionale. Que cache le terme « régional » ? Pour elle, cela signifie certainement des séances, des réunions, des palabres avec d'autres communes pour reporter le projet aux calendes grecques. On va au théâtre principalement à Vevey, au concert le plus souvent à Montreux. Ne pourrait-on pas aller au skate à La Tour-de-Peilz ? Elle ose pour sa part croire qu'on trouvera l'emplacement idoine sur notre territoire.

M. J. Vallotton intervient au sujet de la renaturation du ruisseau de la Maladaire. Lors de la commission, il est apparu que ce serait une bonne chose de réaliser un chemin le long de ce ruisseau. Cela semblait possible, mais plutôt sur le territoire de Montreux. Dernièrement, il s'est promené dans les hauts de la commune et s'est retrouvé vers ce ruisseau renaturé. Ce qui a été fait là-bas est vraiment superbe et le chemin est extraordinaire. On pourrait même envisager une place de pique-nique. On peut rêver qu'un jour peut-être castors et poissons s'approprient les lieux. Ce dont il rêve pour sa part, c'est qu'on puisse s'y promener avant de descendre ce chemin, qui aboutit derrière la piscine de la Maladaire, et si l'on pouvait ensuite prendre le cheminement au bord du lac, ce serait extraordinaire !

M. M. Bloch rebondit sur la décision prise ce soir d'entériner la pose de panneaux photovoltaïques sur le collège Bel-Air. Le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, doté de plus de fr. 450'000.--, est financé par une taxe prélevée sur l'ensemble de la consommation électrique de la commune. Or, nous faisons partie des rares communes suisses à ne l'utiliser qu'à des fins publiques. Soucieux de ne pas alourdir le travail de la Municipalité, il ne dépose pas de postulat, motion ou interpellation, mais invite cette dernière à étudier la possibilité de ne pas redistribuer cette taxe uniquement à des fins publiques, mais également à l'ensemble de la population, en subventionnant par exemple l'installation de panneaux solaires, de chaudières à bois ou d'autres économies d'énergie réalisées par le privé. Il s'agit de redonner cette taxe, prélevée sur l'ensemble des citoyens, aux citoyens. Aujourd'hui, c'est une taxe qui ne sert que l'administration.

Sa 2^{ème} remarque concerne le terrain Nestlé situé à l'entrée de la ville. Les travaux sont terminés depuis un moment et ce terrain est encore constamment occupé par des véhicules qui stationnent sur l'herbe, au pied d'arbres qui sont protégés. Ce stationnement sauvage n'est certainement pas autorisé, raison pour laquelle il demande à la Municipalité d'intervenir.

M. G. Chervet rappelle que le fonds pour les énergies renouvelables avait été accepté à la condition exclusive qu'il serve à financer des activités dans le domaine public. Il ne voit pour sa part pas, et d'autres avec lui, la raison de prélever une taxe auprès de l'ensemble des consommateurs pour permettre à quelques personnes, qui certes s'intéressent à l'aspect écologique et au développement durable, d'obtenir une énergie moins chère que celle que la plupart des contributeurs paient. On veut bien faire un effort pour le développement durable, mais il ne faudrait pas que cela se traduise par des subventions à des particuliers. Il y a des lois qui prévoient des déductibilités pour ce genre de travaux et on en fait déjà passablement à ce niveau-là.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que ce fonds fait l'objet de grandes convoitises. Il rappelle qu'il a déposé une autre motion, intitulée « Fiat Lux », à laquelle il sera bientôt répondu. Le fonds pour les énergies renouvelables prévoit également des possibilités d'attribution pour l'éclairage public. Ce serait un moyen d'utiliser ce fonds au bénéfice de toute la population. Le règlement exclut aujourd'hui la possibilité de subventionner des projets privés. Rien n'est amovible, mais si on veut changer les choses, il faut proposer une modification du règlement.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

G. Pasche

C. Dind